

PROGRAMME DE FORMATION

Intitulé de la formation

UF1 « découvrir les fondamentaux techniques et pédagogiques propres à l'enseignement du ski nordique en sécurité dans le milieu montagnard enneigé » du diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski nordique et ses activités dérivées

Accès au 1^{er} cycle du Diplôme d'Etat – moniteur national de ski nordique et ses activités dérivées

Réf. : arrêté du 28 septembre 2023

Conditions d'accès : Peuvent s'inscrire à l'UF1 «découvrir les fondamentaux techniques et pédagogiques propres à l'enseignement du ski nordique et ses activités dérivées en sécurité dans le milieu montagnard enneigé», les candidats âgés de dix-huit ans en possession d'une attestation de réussite au test technique d'accès en cours de validité au premier jour de la formation et titulaires du diplôme «prévention et secours civiques de niveau 1» ou son équivalent.

Objectifs de la formation : Diplôme d'Etat de ski – moniteur national de ski nordique et ses activités dérivées ; la formation consiste à permettre au stagiaire de s'adapter, de développer ses connaissances et de se perfectionner.

Durée de la formation : l'UF1 «découvrir les fondamentaux techniques et pédagogiques propres à l'enseignement du ski nordique et ses activités dérivées en sécurité dans le milieu montagnard enneigé» a une durée de 70h répartie sur 10 jours – du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Lieu : CNSNM 1848 route des pessettes 39220 PREMANON

Contenu et déroulement pédagogique, moyens pédagogiques : 1 formateur pour 8 stagiaires – tous moyens pédagogiques – memento de l'enseignement de ski –

programme :

1) Aborder :

- les éléments théoriques, pratiques, techniques du ski nordique dans les classes débutant, 1 et 2, définies par le memento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique ;
- les acquisitions techniques du ski nordique dans la classe 3, définies par le memento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique ;
- les responsabilités du moniteur stagiaire ;
- les activités dérivées du ski nordique de fond et leurs principes élémentaires de sécurité ;
- l'importance à donner au développement des territoires ;
- les obligations réglementaires en tant qu'éducateur sportif stagiaire ainsi que les obligations sociales et fiscales ;
- la découverte de l'environnement professionnel.

2) Sensibiliser les candidats à l'amélioration des compétences linguistiques au profit d'une clientèle étrangère.

L'UF 1 permet également d'informer les candidats sur les fondements de l'éthique professionnelle.

En outre, il aborde les questions de sécurité, notamment celles qui sont liées au milieu montagnard enneigé et aux activités dérivées. Art. 17.

Modalités d'évaluation de l'UF1 « découvrir les fondamentaux techniques et pédagogiques propres à l'enseignement du ski nordique et ses activités dérivées en sécurité dans le milieu montagnard enneigé » sont les suivantes :

1. **Une épreuve écrite** d'une durée d'une heure portant sur un ou plusieurs thèmes abordés au cours de la formation, notamment les contenus réglementaires, pédagogiques et sécuritaires. Une ou plusieurs questions portent sur les activités dérivées (Coefficient 1 ; notée sur 20). Cette épreuve est mise en œuvre par une commission d'évaluation.

2. **Les épreuves techniques :**

– la technique classique : une démonstration de pas alternatifs, pas de un, poussées simultanées sur différents reliefs de niveau classe 3 du mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique (coefficient 1 ; notée sur 20) ;

– la technique de patinage : une démonstration de tous les pas de patineur de niveau classe 3 du mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique sur un parcours varié (coefficient 1 ; notée sur 20) ;

– la descente sur piste damée : une démonstration de pas tournants et de virages dérapés de niveau classe 3 du mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique (coefficient 1 ; notée sur 20) ;

Les candidats ayant obtenu un total général de quarante points avec au moins trente points au groupe d'épreuves techniques sont déclarés admis.

Les candidats ayant obtenu un total général de quarante points et ayant une note inférieure à la moyenne sur l'épreuve technique, peuvent se présenter en candidats libres à ces épreuves.

Les candidats ayant validé les exigences préalables à la mise en situation professionnelle et l'épreuve écrite et qui sont en échec aux épreuves techniques peuvent à leur demande se représenter une fois à l'évaluation des épreuves techniques de l'UF1. Ils conservent la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle. En cas d'un nouvel échec ils doivent suivre et certifier l'intégralité de l'UF1.

Toute note inférieure ou égale à huit sur vingt peut-être rendue éliminatoire par le jury.

III. – Modalités d'évaluation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP).

L'épreuve est la suivante : Une épreuve pratique de présentation d'un enchaînement de mouvements, tiré au sort pour chaque candidat d'une durée de dix minutes au minimum, consistant en une explication de gestes, de démonstrations et l'évocation des moyens adaptés pour passer de la classe débutant/un à la classe deux du mémento de la méthode française de l'enseignement du ski nordique (coefficient 2, notée sur 40).

Le candidat dispose d'un temps de préparation de dix minutes.